
Sensibilisation au paiement en ligne

Aujourd'hui, acheter sur internet est devenue chose courante. En effet, sur la toile on peut trouver tout ce que l'on veut ! On peut également comparer plusieurs articles entre eux et passer commande très rapidement !

En revanche, en ce qui concerne le paiement sécurisé sur internet, beaucoup de personnes restent sceptiques. Il faut dire que les tentatives de piratage sont encore nombreuses et à cause de ces dernières, certains internautes ont encore peur d'acheter en ligne.

C'est pourquoi il est important de faire ses achats sur internet avec prudence. Mais comment commander en ligne en toute sécurité ?

Les règles de base pour acheter en ligne avec la carte bleue

Tout d'abord, voici quelques « règles » à suivre afin de limiter les risques lorsque vous effectuerez vos achats sur internet à l'aide de votre carte bleue.

Boycottez les sites douteux

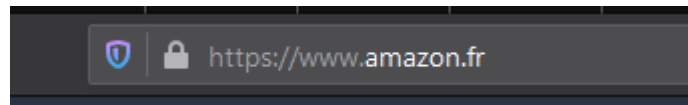
Vous avez trouvé un e-commerçant proposant des offres très (trop) alléchantes ? Pas si vite ! Consultez un peu les **avis en ligne** avant d'effectuer tout achat.

En effet, on trouve de tout sur internet : du bon comme du mauvais. Il est donc important de **faire le tri** afin d'éviter toute mauvaise surprise par la suite. En outre, il ne s'agit pas seulement de la sécurité de vos informations bancaires. En effet, certains sites sont connus pour avoir une qualité de produits ou services déplorables, ou un temps de livraison interminable.

En cas de doute, consultez les sections « qui sommes-nous », « nos conditions de vente », « mentions légales » et autres.

N'entrez vos informations bancaires que sur une page sécurisée

Votre panier est bien rempli et vous êtes prêt à acheter les articles que vous avez sélectionnés ? Alors voici un autre conseil : ne faites confiance qu'aux pages sécurisées. Vous pouvez les reconnaître grâce à leur URL (l'adresse du site internet) qui doit être précédée de « **https** » et non « **http** ». Vous pouvez également apercevoir un petit cadenas juste avant l'URL. Ce dernier vous assure un cryptage de vos données personnelles et vous garantit un minimum de sécurité lors de votre paiement en ligne.



Tournez-vous vers le paiement 3D Secure

Pour le paiement en ligne avec votre carte bancaire, il est aussi intéressant d'opter pour l'option 3D Secure, « Verified by Visa ». Cette dernière assure une sécurité supplémentaire lors de la communication de vos coordonnées personnelles. En effet, après avoir fourni vos numéros de carte bancaire, un **SMS de confirmation** vous sera envoyé sur votre mobile. Il contiendra un mot de passe pouvant être utilisé qu'une seule fois et que vous devrez reporter sur le site marchand afin de confirmer votre achat.

Mon conseil concernant cette option : assurez-vous que votre banque détient votre numéro de mobile actuel. En effet, il serait dommage de ne jamais recevoir votre SMS de confirmation et donc de ne pas pouvoir finaliser votre achat.



Décochez l'option « mémoriser » lors de votre achat

Enfin, lors d'un paiement en ligne, il peut arriver qu'une petite case « mémoriser vos informations » soit d'avance cochée. Celle-ci vous donne la possibilité d'effectuer de nouveaux achats sur ce même site sans avoir à saisir de nouveaux vos informations personnelles. Même si cela peut paraître tentant, décochez-la sans hésitation !

En définitif, il existe différents moyens pour protéger vos informations personnelles lors de vos achats sur internet. Cependant, malgré toutes les précautions prises lors du paiement en ligne via carte bleue, le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi je vous recommande d'opter pour un **moyen de paiement en ligne alternatif et plus sécurisé**. C'est le cas notamment de la carte bleue prépayée, de la carte bancaire virtuelle, de PayPal et de Paylib, que je vous détaille ci-dessous.

La carte bleue prépayée

La première alternative à la carte bancaire classique est la carte bleue prépayée, qui pourra aussi vous servir comme moyen de paiement en ligne.

Pour en profiter, contactez votre banque et demandez à votre conseiller de faire l'acquisition d'une carte prépayée, sur laquelle vous mettrez un montant défini. Vous pourrez ensuite l'utiliser sur internet sans grande crainte, puisqu'un plafond sera fixé au préalable.

Cela dit, sachez que des frais seront appliqués sur chacune des transactions effectuées. De plus, je trouve que la carte prépayée n'est pas l'option la plus pratique étant donné que le plafond peut s'avérer **contraignant**. Vous n'avez sans doute pas envie de vérifier si vous avez assez d'argent sur votre carte prépayée avant de réaliser vos achats ?

La carte bleue virtuelle, un moyen de paiement en ligne intéressant

L'option la plus pratique de nos jours est sans doute celle de l'e-carte bleue. Cette dernière est une carte bancaire virtuelle qui permet de faire des emplettes en ligne sans donner le numéro de votre carte bleue.

Une option abordable

Pour en profiter, vous devez vous créer un compte via votre banque si celle-ci inclut ce service. Mais aujourd'hui, sachez que la majorité des établissements le proposent pour un forfait dont le montant varie entre 5 et 15€ par an. Cela dit, notez que Fortunéo propose cette option **gratuitement** !

Une fois que vous aurez fait votre demande, vous serez invité à créer votre compte relatif à votre e-carte bleue (un identifiant et mot de passe vous seront demandés).

Ensuite, lors de votre shopping en ligne et au moment du paiement, ouvrez un onglet et rendez-vous sur l'**interface dédiée à l'e-carte bleue** de votre établissement bancaire. Saisissez vos données de connexion (login et mot de passe correspondant), puis connectez-vous au service. Il vous sera ensuite demandé la somme de votre transaction ; entrez-la, validez et attendez que le logiciel vous fournisse

toutes les coordonnées bancaires nécessaires à la finalisation de votre achat : numéro de carte bancaire, sa date de fin de validité et même cryptogramme à usage unique vous seront fournis !

Grâce à la carte bancaire virtuelle, vous n'avez donc plus besoin de saisir vos propres informations bancaires. L'interface sert d'intermédiaire entre le site marchand de votre choix et votre compte en banque et personne d'autre que vous et votre banque n'auront accès à vos informations privées !

Un moyen de paiement en ligne pratique

Comme je le mentionnais plus haut, afin de payer avec une carte bancaire virtuelle, il vous suffira de vous connecter à votre compte. Vous pourrez ensuite générer des numéros de carte bleue en quelques clics. Cela s'avère très pratique et autre avantage : vous pourrez accéder au service e-carte bleue depuis votre **smartphone**, tablette ou ordinateur.

En revanche, il est important de garder votre login et mot de passe dans un endroit sécurisé. En effet, ces derniers vous seront précieux, pour vous connecter au service chaque fois que vous souhaitez effectuer un nouvel achat.

Conquis ? Alors contactez votre banque sans plus attendre et demandez à votre conseiller plus de renseignements concernant cette option !

PayPal

Le deuxième moyen pour payer en ligne sans avoir à fournir vos véritables coordonnées bancaires est [PayPal](#).

The image shows the PayPal logo in a large, stylized, blue-outlined font.

Une option simple et rapide

Finalement, il s'agit un peu du même principe que la carte bancaire virtuelle. Vous faites vos emplettes sur internet et vous vous connectez au service lorsque vous arrivez sur la page relative au paiement. PayPal fait ensuite le reste ! Cependant, à l'inverse de l'e-carte bleue, ce moyen de paiement en ligne ne vous demandera pas d'entrer vos numéros de carte bleue. C'est donc un moyen de paiement plus rapide, mais le revers de la médaille est que le paiement via PayPal n'est pas proposé par tous les e-commerçants.

A noter : en plus de vous permettre de payer en ligne, PayPal peut également vous servir à recevoir de l'argent. C'est le cas par exemple sur Ebay, où acheteurs et vendeurs effectuent leurs transactions par PayPal.

Le phishing, le principal risque de PayPal

Malgré ses avantages, PayPal est un moyen de paiement qui présente un inconvénient. Il s'agit du phishing, dont il est souvent victime. Le phishing est une technique de piratage causée à la suite d'une **usurpation d'identité**, via notamment l'envoi d'e-mail se faisant passer pour votre banque. Ici, vous recevez un e-mail de votre « banquier » vous demandant de confirmer vos différentes coordonnées bancaires ou n'importe quelle information confidentielle. Ne répondez surtout pas, il s'agit sans doute de phishing ! A la place, contactez votre banque pour lever les doutes.

Aussi, si vous utilisez PayPal et que vous souhaitez limiter les risques, il est conseillé d'utiliser un navigateur comme Firefox, doté d'un dispositif anti-phishing. Et bien entendu, vérifiez toujours l'expéditeur de vos messages électroniques afin de vous assurer qu'il ne s'agit pas d'une usurpation d'identité.

Paylib

Enfin, voici Paylib, un autre moyen de paiement intéressant et prometteur !

Tout comme PayPal, Paylib est un système permettant de payer en ligne en se connectant simplement à son compte Paylib, comme vous pouvez le voir sur le graphique ci-dessous. Ce dernier est relié à votre compte en banque, mais aucun autre site que Paylib n'aura accès à vos données personnelles.



Une option encore un peu limitée

Aussi, notez que Paylib n'est utilisable qu'avec ses banques et commerçants partenaires. Renseignez-vous donc à l'avance pour savoir si votre banque l'est. Par exemple, sachez que cette option est **gratuite chez Boursorama**. Vous pourrez également y souscrire chez Société Générale, BNP Paribas, La Banque Postale (qui sont d'ailleurs à l'origine de cette initiative) et quelques autres, moyennant un petit forfait.

L'avantage de Paylib est que ce système est directement lié à votre banque. Ainsi, en cas de petit souci ou question, vous pouvez facilement vous tourner vers votre **conseiller bancaire**. De plus, les assurances et garanties de vos paiements via Paylib sont les mêmes que celles effectuées avec votre « vraie » carte bleue.

Alors, avez-vous choisi votre **moyen de paiement en ligne** favori ? Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à consulter certains forums, comparatifs, ou à consulter votre conseiller bancaire.

Pour tout achat sur internet, je vous conseille également de conserver toutes les **preuves de paiement** en ligne. Vérifiez aussi votre compte en banque régulièrement afin de vous assurer qu'aucune erreur n'ait été commise (mauvais montant facturé, colis non livré, double facturation...).

Le bon coin - Rakuten (Priceminister)

Paiement en ligne sécurisé, si vous choisissez de vous faire livrer votre achat, le vendeur n'est payé par le site de vente en ligne uniquement si vous confirmez la bonne réception du produit,

Ne jamais utiliser le transfert d'argent liquide comme Western Union !

Prélèvement SEPA : il vous faudra renseigner vos coordonnées bancaires à l'aide de votre RIB.